**ATTENDUS DE STAGES**

**Les stages :des pratiques accompagnées :**

Chaque étudiant-e doit effectuer **au minimum 180 H d’intervention** au sein d’un ou plusieurs établissements proposant une pratique d’APA-S **codifiée encadrée par un professionnel titulaire des diplômes requis permettant d’enseigner les APSA.**

Les étudiant-e-s **sont en stage en binôme** (intervention individualisée et /ou partagée) avec un même tuteur professionnel s’ils sont sur le même secteur.

Une **très courte période d'observation** permet aux étudiant-e-s de découvrir les situations professionnelles rencontrées par les EAPA au sein de la structure d’accueil.

Ils doivent rapidement se confronter aux actions de terrain (organisation et préparation d'un enseignement, encadrement et animation de séances, évaluation, prise en compte des besoins du public, gestion de groupe).

Les périodes de pratique donnent lieu à un travail de réflexion et d’analyse (suivi d'un projet, préparation et conduite d'une évaluation, préparation de réunion, aide au fonctionnement du secteur APA, utilisation de ressources documentaires).

Les étudiant-e-s alternent les périodes d’intervention au sein de l’établissement sur des créneaux horaires communs ou différenciés (les tutrices et tuteurs de stages indiqueront les modalités d’interventions les plus adaptées pour répondre aux besoins des publics et du fonctionnement de la structure).

Les etudiant-e-s chercheront à développer les compétences suivantes :

-Assurer la sécurité.

-Concevoir des programmes personnalisés d’intervention visant l'optimisation des capacités physiques, psychologiques, cognitives et sociales.

-Ajuster la séance au regard de son déroulement et conseiller les pratiquants.

Une grille d’évaluation et d’analyse sera fournie par l’université (chaque tuteur pourra y apporter des modifications).

La rédaction du mémoire professionnel s’effectuera également par binôme : choix d’une thématique commune

(Travail de concertation, respect mutuel, résilience et exigence) issue des observations réalisées sur le terrain en accord avec les demandes du tuteur professionnel.

**Organisation :**

Les stages font l'objet de conventions tripartites (ELIPSE) entre l’UFRSTAPS, l’établissement d’accueil et l’étudiant-e stagiaire. Un tuteur universitaire exerce auprès du stagiaire en responsabilité un rôle de conseil pour l’élaboration du mémoire pro.

Ces stages sont placés sous la responsabilité pédagogique de F. DELORME [**frederick.delorme@univ-lyon1.fr**](mailto:frederick.delorme@univ-lyon1.fr) **0611116482**

Il aide à l'organisation du stage et intervient sur les questions relatives à la conduite de groupe et à la gestion de différentes situations, notamment pour prévenir et régler les conflits, les attitudes discriminatoires ou les situations de violence.

Dans les établissements d'accueil, les étudiant-e-s sont placés sous la responsabilité du directeur d'établissement et sont accompagnés par un tuteur titulaire des diplômes requis .

L'organisation des stages doit garantir leur compatibilité avec les études poursuivies dans le cadre de la licence (volume horaire, respect de l’emploi du temps universitaire).

**Évaluation :**

**UE Stage et Professionnalisation (9 cts) :**

**CC (40%) : Présentation orale de l’avancée du mémoire en binôme***(problématisation + Annexes)*

**CT (60%) : Soutenance (20 minutes) du mémoire professionnel en binôme (la fiche d’évaluation stage annexée au mémoire servira de base au jury pour questionner l’étudiant-e sur les compétences attendues, attention au respect du cahier des charges).**